



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-07-100

**Motion de soutien au
barreau Creil Roissy**

**SEANCE
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 42

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

14 SEPTEMBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Patrice CORNU**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL BENOIT (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBERT Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSÉ Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Nilly-Saint-Pierre)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Maurice CLERGOT (Senlis)
- * Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis) à Véronique LUDMANN (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Jacky MELIQUE (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Marie-Paule BECKHOUT (Borrest)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Exposé des motifs et motion proposée

Dans le cadre des questions orales, Monsieur Jérôme BASCHER, Président de séance, sollicite le Conseil Communautaire pour soutenir une motion de soutien au barreau Creil Roissy.

Cette proposition reçoit l'accord de l'ensemble des membres présents.

Monsieur Jérôme BASCHER, président de séance propose de mettre le vote de cette motion à l'ordre du jour de la séance de Conseil Communautaire.

Il propose la motion suivante :

« En mars 2017, dix collectivités de l'Oise se sont mobilisées pour apporter, ensemble, une participation de 16 millions d'euros, nécessaire au bouclage du financement du projet de barreau ferroviaire Roissy-Picardie.

Le Conseil Départemental, conscient de son rôle moteur, a décidé dans ce contexte d'apporter une participation de près de 12 millions d'euros pour le financement de ce projet.

La construction du barreau ferroviaire Roissy-Picardie répond à des attentes fortes des Oisiens :

- Une amélioration des conditions de transport en direction de l'Ile-de-France, au bénéfice des plus de 4.000 utilisateurs quotidiens du train pour leurs trajets domicile – travail,
- Une connexion de l'Oise au formidable bassin d'emplois de Roissy,
- Un accès facilité aux grandes lignes ferroviaires, via la gare TGV de Roissy,

A l'heure où certains projets d'envergure sont remis en cause, il est rappelé l'importance de ce projet pour l'aménagement du territoire.

Les élus du Conseil Communautaire souhaitent obtenir le plus rapidement possible des garanties pour la réalisation de ce projet et précisent que le projet ne doit pas porter atteinte au maillage des bus notamment à la ligne de bus Roissy-Picardie

Il est précisé que cette motion sera adressée au Premier Ministre, au Ministre de la Transition écologique et solidaire et au Ministre des Transports ».

Par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire acceptent de délibérer sur cette motion.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 42 présents, 6 absents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire adoptent une motion de soutien au barreau Creil Roissy.

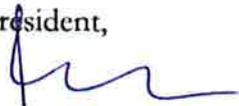
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **- 7 NOV. 2017**
Et de l'affichage le : **- 8 NOV. 2017**

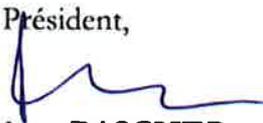
Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **10 OCT. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER